



L'ACTUALITÉ

RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE : LE GOUVERNEMENT DÉCIDE ENFIN LES SIMPLIFICATIONS QUE NOUS DEMANDONS ET LE RECALIBRAGE DE MAPRIMERENOV'!

Après des mois de mobilisation, la CAPEB a été entendue par le Gouvernement qui a annoncé vendredi 8 mars, des mesures d'assouplissement et de correction des dispositifs existants qui seront salvatrices pour l'activité des entreprises artisanales du bâtiment, le bien-être et le porte-monnaie de leurs clients et les objectifs de la France en matière de rénovation énergétique !

Oui, nous avons enfin eu gain de cause ! Vendredi dernier, les Ministres Christophe Béchu et Guillaume Kasbarian avaient convié le Président de la CAPEB pour faire part de leurs arbitrages suite à la réunion qu'ils avaient déjà eue le 15 février dernier et au cours de laquelle l'ensemble des propositions de la CAPEB avaient été examinées, une par une.

Les arbitrages annoncés sont une grande victoire pour la CAPEB, pour les entreprises artisanales du bâtiment, pour la transition énergétique et pour tous les Français qui aspirent à mieux vivre chez eux, dans des logements plus sobres et moins énergivores. Tout le monde est gagnant aujourd'hui !

Depuis trois ans, nous n'avons cessé de réclamer une simplification drastique du dispositif du RGE qui est toute l'illustration même de l'extrémisme d'une administration tatillonne, au détriment de l'intérêt collectif qui impose une rénovation énergétique massive des logements en France ! Nous ne pouvons que nous féliciter d'avoir su convaincre le Gouvernement de mettre fin à ces tracasseries qui empêchent les entreprises vertueuses de travailler mais qui n'ont pas permis de lutter contre la fraude et qui ne permettent donc pas au Gouvernement

d'atteindre ses objectifs en matière de sobriété énergétique. Le recul constant du nombre d'entreprises disposant d'une qualification RGE est la conséquence directe de ces excès administratifs qui conduisent nombre d'entreprises artisanales du bâtiment à se détourner du dispositif alors que l'ampleur du marché nécessite, au contraire, que le plus grand nombre d'entre elles y participe !

Nous saluons donc la décision de M. Béchu et de M. Kasbarian d'instaurer une nouvelle voie d'accès à la qualification RGE au travers d'une VAE s'appuyant sur le contrôle d'un chantier réalisé et non plus sur la base d'un dossier administratif, le nombre de chantiers nécessaire n'étant pas encore définitivement acté. Un contrôle a posteriori comme nous le préconisons depuis près d'un an avec notre proposition d'un certificat de conformité post travaux. Un blocage majeur est ainsi levé puisque toute entreprise pourra donc désormais réaliser des travaux de rénovation énergétique et faire bénéficier ses clients de MaPrimeRénov' sans avoir besoin de faire un parcours du combattant pour obtenir une qualification RGE. Les travaux seront jugés sur pièce, un point c'est tout. Et pour

faciliter la vie des entreprises, les deux Ministres ont accepté notre demande de mettre à disposition des entreprises un devis type RGE à caractère volontaire. Devant notre souci de simplifier les démarches de renouvellement du RGE, ils ont proposé d'allonger la durée de la qualification de 4 ans à 8 ans, un travail restant à faire ensemble à ce sujet.

S'agissant des contrôles, notre souhait d'aller vers une harmonisation et vers une meilleure coordination des contrôles réalisés a été entendu. Ainsi, comme nous le demandions, une base de données commune des chantiers aidés sera mise en place afin que les organismes de qualification réalisent des contrôles réellement aléatoires et non sur les seuls chantiers proposés par l'entreprise. Et pour répondre à une autre de nos préoccupations, le taux de contrôle par entreprise RGE sera proportionnel au nombre de chantiers aidés réalisés (là encore, la CAPEB travaillera avec les services des Ministères pour en fixer les modalités).

Au cours de ces derniers mois, nous n'avons eu de cesse de répéter que la rénovation globale, c'est très bien mais que les mono gestes sont aussi mieux que rien.



RÉSEAU

ÉCOLE DES CADRES : LA PROMO 2024 S'EST REGROUPEE À PARIS CETTE SEMAINE

C'est vraiment une belle promotion que celle de l'année 2024 qui ne compte pas moins de 11 centres et plus de 90 diplômés motivés et ravis de partager deux journées tous ensemble à Paris.

La première journée avait été dédiée à une découverte de la CAPEB Nationale, ses missions, ses différentes directions et ses objectifs avec un focus

À cette occasion, les stagiaires ont pu rencontrer des députés, notamment des élus de Vendée, du Cher et du Doubs.

Enfin, le regroupement national s'est terminé par un débat syndical avec Corine Postel, Première vice-présidente en charge des questions sociales, David Morales, vice-président en charge des questions économiques et Gilles Chatras vice-président en charge du Réseau. Le Président confédéral a rejoint les participants pour une conclusion très syndicale autour de l'actualité et notamment de l'intense lobbying que la CAPEB a développé pour faire aboutir ses revendications en vue de recalibrer la réforme de MaPrimeRénov' et du RGE.

tout particulier sur la communication, qui était d'ailleurs au cœur des ateliers qui ont suivi. Quatre journalistes avaient été sollicités pour des média training et pour apporter quelques clés d'une relation réussie avec la presse ainsi que d'une communication efficace sur les réseaux sociaux. La seconde journée s'est ouverte avec la visite de l'Assemblée nationale, dans le prolongement logique du parcours de l'École des Cadres qui comporte, notamment, un temps dédié à nos institutions et à leur fonctionnement.

→ UNE NOUVELLE SECRÉTAIRE GÉNÉRALE DANS LA MEUSE

Lise Cosson, qui était adjointe de la CAPEB Meuse, est devenue Secrétaire générale de cette CAPEB départementale depuis le 1^{er} février 2024 et succède ainsi à David Raoul.



COMMUNICATION

→ LA 2^E SALVE DE LA CAMPAGNE DE COMMUNICATION "LA CONSTRUCTION" EST EN COURS



Afin de mieux faire connaître les métiers et formations du BTP au plus grand nombre, la campagne « La Construction, la vivre c'est encore mieux » a été relancée par le CCCA-BTP sur les chaînes de télévision nationales mais aussi dans les cinémas, notamment lors du Printemps du Cinéma (24-26 mars) et de la Fête du Cinéma. Vous pouvez voir ici 1^{er} épisode

- ▶ ["Nouveaux professionnels, nouveaux défis !"](#).
- ▶ [la bande annonce de la série "Sans filtres"](#) et
- ▶ [le film publicitaire](#) de 20 secondes.

MÉTIERS

→ 2^E ÉDITION DU CONCOURS DE L'ŒUVRE ARTISANALE BOIS : INSCRIVEZ-VOUS !

Après la fenêtre puis la charpente, les Métiers du bois souhaitent mettre en valeur cette année les habillages en bois des murs et plafonds intérieurs.

Pour ce faire, ils lancent un concours de l'œuvre artisanale sur ce sujet. Les adhérents CAPEB des Métiers du Bois sont invités à participer à ce concours en consultant ici [▶ les modalités d'inscriptions](#). Les candidatures peuvent être transmises du 15 mars au 15 mai. Les prix seront remis lors des Rencontres des Métiers du Bâtiment à Bordeaux et une exposition des photos des œuvres lauréates sera organisée sur le salon. Le premier prix est un chèque de 1 000 € et un shooting photo pour mettre en valeur l'entreprise du gagnant ; le deuxième prix est un chèque de 500 € et un prix spécial pourra être remis en fonction des dossiers et sera également gratifié d'un chèque de 500 €.

Deposez votre candidature
Du 15 mars au 15 mai 2024
concours.oeuvre.artisanale@capeb.fr

Concours de l'œuvre artisanale 2024

Habillage en bois des murs et plafonds

Dans le cadre des Rencontres des métiers du bâtiment

À Bordeaux les 25, 26 et 27 juin 2024

1 ^{er} prix 1 000 € et un shooting photo par un photographe professionnel pour mettre en valeur votre entreprise (valeur 1 200 €)	2 ^{ème} prix Un chèque d'une valeur de 500€	Prix spécial Un chèque d'une valeur de 500€
---	---	--

★ Réservé aux adhérents des métiers du bois

Site web : www.rencontres-metiers-bois.com

Membre de la Fédération Française des Métiers du Bâtiment

CAPEB
Confédération des Artisans du Bâtiment

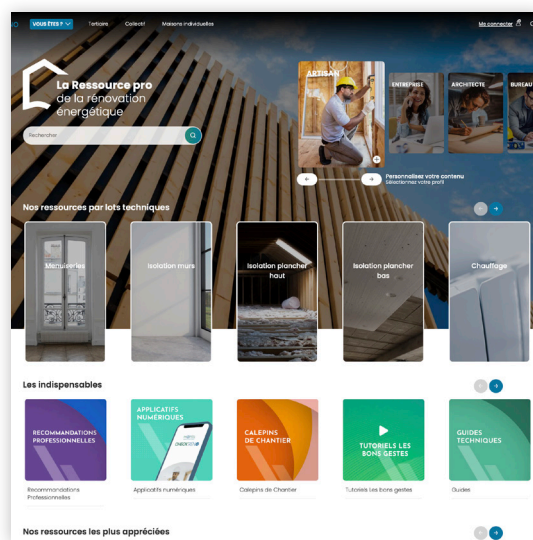
Pour promouvoir ce concours, [▶ une affiche](#) et [▶ une signature de mail](#) ont été créées et sont à votre disposition sur ARTUR.

ÉCONOMIE

→ UNE NOUVELLE PLATEFORME "PRO'RÉNO" POUR LES PROFESSIONNELS DE LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE

Le programme PROFEEL a permis de créer énormément d'outils divers et variés pour accompagner les professionnels exerçant sur les marchés de la rénovation énergétique et les aider à renforcer la qualité de leurs interventions et de leurs services.

Cette multitude d'outils, très pratiques et souvent pensés et conçus par et pour les artisans du bâtiment, est bien trop méconnue. Pour y remédier, les acteurs du programme ont mis au point une plateforme réunissant l'ensemble des ressources disponibles. Pro'RÉNO est accessible gratuitement [sur www.proreno.fr](https://www.proreno.fr) et permet d'accéder à plus de 800 outils. En outre, la plateforme offre des possibilités de personnalisation en fonction du métier de l'utilisateur qui pourra y trouver des recommandations professionnelles, des tutoriels vidéo, des guides techniques, des calepins de chantier, des applications numériques, des fiches pratiques, des podcasts, etc.



→ L'ÉVOLUTION DU DPE À L'ORDRE DU JOUR DU CSCEE

Le Conseil supérieur de la construction et de l'efficacité énergétique, qui s'est réuni en plénière le 12 mars, avait plusieurs projets de textes réglementaires à examiner, tous portant sur le DPE.

Le diagnostic de performance énergétique (DPE) est un outil central de la politique publique de rénovation énergétique des logements, pour la lutte contre le changement climatique. Celui-ci propose un classement des logements, sur la base d'un calcul conventionnel des consommations sur une échelle allant



de A (extrêmement performant) à G (extrêmement peu performants). Or, les études menées par le service statistique du Ministère de la transition écologique sur la base des DPE réalisés depuis juillet 2021 montrent que les petits logements seraient pénalisés par la méthode utilisée.

Un projet d'arrêté modifiant les seuils des étiquettes du DPE pour les logements de petites surfaces et actualisant les tarifs annuels de l'énergie a donc été présenté au CSCEE. Celui-ci a par ailleurs examiné deux décrets et un arrêté apportant des modifications au dispositif d'agrément des organismes de qualification, notamment RGE.

→ LE CAHIER DES CHARGES DES ÉCO-ORGANISMES DE LA REP PMCB EST MODIFIÉ

Un arrêté qui vient de paraître modifie le cahier des charges des éco-organismes de la filière à responsabilité élargie du producteur des produits et matériaux de construction du secteur du bâtiment (REP PMCB).

Cette modification vise à rétablir une équité entre les matériaux qui ont un même usage. Ainsi, l'arrêté prévoit un taux d'abattement de la contribution financière pour les bois frais sortis de scierie. Au-delà, cet arrêté reporte d'une année l'échéance qui avait été fixée pour la réalisation d'une étude sur le seuil de reprise des déchets sans frais sur chantier.

Ce délai supplémentaire est justifié par la volonté de faire en sorte que l'étude puisse s'appuyer sur une expérimentation portant sur un minimum de 2 000 chantiers. L'idée étant que cet échantillonnage puisse être suffisamment représentatif en termes de quantité de déchets, de répartition géographique et bien sûr de type de chantiers.



FORMATION



→ ARTICOMPÉTENCES : UN OUTIL GRATUIT ET RÉSERVÉ AUX ADHÉRENTS CAPEB

Les chefs d'entreprise artisanale sont souvent démunis lorsqu'ils souhaitent recruter. Comment évaluer les besoins ? Comment rédiger la fiche de poste puis la diffuser ? Comment gérer au mieux les compétences internes ? envisager des évolutions ? tout ceci peut paraître compliqué et chronophage, surtout quand l'activité est dense et ne laisse guère de temps à la réflexion !

C'est pour cela que la CAPEB a mis au point ARTiCompétences, un outil entièrement dédié à la gestion des compétences au sein de l'entreprise artisanale du bâtiment. Il permet au chef d'entreprise de gagner du temps avec des supports clef en main, de personnaliser ses offres d'emploi en fonction de ses besoins propres et de les partager sur le site « 1 job dans le bâtiment » et avec France Travail. ARTiCompétences permet aux chefs d'entreprise

de gérer les entretiens d'évaluation, les entretiens professionnels obligatoires mais aussi de suivre les échéances des formations obligatoires et de partager les besoins de professionnalisation de leurs salariés avec un conseiller CAPEB. 3 chefs d'entreprise témoignent de l'intérêt de cet outil pour leur entreprise artisanale. Ces vidéos sont disponibles sur YouTube et font l'objet d'une diffusion sur les réseaux sociaux.

[▶ À voir ici.](#)



PRESSE

À la suite de la rencontre du 8 mars avec les Ministres Béchu et Kasbarian, le Président confédéral a donné de nombreuses interviews. Cette semaine, il a répondu aux questions de l'Opinion, de Que Choisir et de Médiapart qui cherchaient à mesurer les conséquences des annonces de vendredi dernier. Il a également répondu mercredi soir à France Info à la suite des déclarations du Ministre Cazenave sur le travail au noir ([réentendre ici](#)).

CESE

Le Président Jean-Christophe Repon est intervenu mercredi après-midi en plénière au nom du Groupe de l'Artisanat et des Professions libérales à propos des simplifications. "Simplifier oui, mais de manière pragmatique" résume son

intervention dans laquelle il a pointé les risques que présenteraient une dérogation temporaire aux accords de branches pour les jeunes entreprises tout comme un allègement ou un décalage des seuils sociaux, une "fausse bonne idée" inenvisageable en l'état.

RÉSEAU

Le Président confédéral a rejoint les 90 stagiaires de l'École des Cadres pour prolonger le débat syndical qui avait été engagé avec les trois vice-présidents. Une occasion de revenir sur les grands combats syndicaux du moment et notamment celui sur MPR et le RGE.



Jean-Christophe Repon présidait jeudi matin la réunion du Comité stratégique de suivi des CAPEB régionales qui a notamment évoqué une action coordonnée concernant les CERC ainsi que les actions de promotion de l'action syndicale et de lobbying proposées par deux CAPEB régionales en 2024.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'Administration confédéral clôturait cette semaine avec, à l'ordre du jour, la préparation de l'Assemblée générale, les actions de lobbying à venir, un point d'étape des travaux menés dans le cadre du Plan de transformation CAP CAPEB, mais également la pesée de la représentativité, des questions sociales, de formation, de partenariats, etc. Nous y reviendrons dans notre prochain numéro.

COMMUNICATION

→ LES CANDIDATURES POUR LES TROPHÉES DE LA CONSTRUCTION SONT OUVERTES !

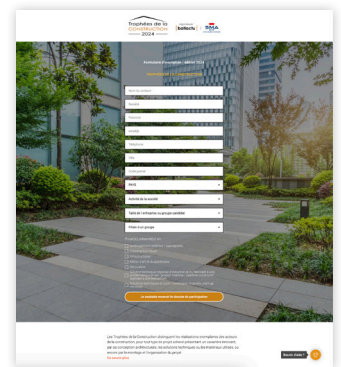
La nouvelle édition des Trophées de la Construction, dont la CAPEB est partenaire, est lancée.

Cette année encore, il s'agira de valoriser les meilleures pratiques et les projets les plus remarquables développés dans la construction par les entreprises, les architectes et autres professionnels du cadre de vie et ce, dans les 9 catégories proposées : Constructions et rénovations, chantiers de moins de 150 m² (prix que remet chaque année la CAPEB), aménagements extérieurs et paysagisme, infrastructures, solutions techniques, solutions et outils numériques, métiers d'art et du patrimoine, mention BIM et Premiers chantiers.

Nous vous encourageons à participer à ce concours qui contribue à valoriser les potentialités d'innovation et de dynamisme de la filière tout entière.

Les projets des candidats seront valorisés par une communication auprès des lecteurs de Batiactu ainsi que dans les relais de communication des partenaires des Trophées, à commencer par la CAPEB.

Les dossiers de candidature sont à retourner **avant le 30 avril**. [▶ Pour candidater, c'est ici.](#)



L'ACTUALITÉ (Suite de la p. 1)

Et nous avons convaincu les Ministres qu'il fallait lâcher du lest et être moins extrémiste dans les règles fixées. Ils ont donc décidé de réintégrer le mono geste « isolation » sans obligation de geste de chaudière préalable. On rappellera que la réforme de MaPrimeRénov' obligeait jusqu'ici un ménage désireux d'engager des travaux d'isolation à changer son système de chauffage même s'il avait fait installer une chaudière THPE récemment. Une aberration à laquelle il est donc mis un terme, fort heureusement ! Dans le même esprit, M. Béchu et M. Kasbarian ont décidé de reporter l'interdiction d'accès au parcours geste pour les passoires thermiques F et G jusqu'à la fin de l'année et de reporter également l'obligation de fourniture d'un diagnostic de performance énergétique (DPE). Un projet de décret nous sera transmis très prochainement à ce sujet.

Nous avons par ailleurs pointé l'insuffisance du nombre de MAR disponibles dans les territoires comme un frein réel à l'engagement de travaux (puisque le recours à ces accompagnateurs rénov' est obligatoire pour les travaux de rénovation globale). Là encore, nous avons été entendus.

Ainsi, les Préfets vont recevoir des instructions pour prioriser la procédure d'agrément par les services déconcentrés et l'obligation d'un avis préalable des Comités régionaux de l'habitat et de l'hébergement (CRHH) sera désormais remplacé par une simple information.

Enfin, nos propositions permettant de lutter contre les fraudes ont également été reprises par les deux Ministres qui ont accepté d'interdire la sous-traitance sur les marchés de la rénovation énergétique au-delà de 2 rangs pour les chantiers aidés et d'interdire également la sous-traitance par des entreprises non-RGE à des entreprises RGE. Ces deux dispositions seront mises en œuvre sous réserve des conclusions d'une analyse juridique actuellement en cours. Bref, nos échanges constants avec le Gouvernement ont fini par payer et nous obtenons aujourd'hui des avancées majeures pour qu'un plus grand nombre d'entreprises artisanales du bâtiment puisse accéder aux marchés de la rénovation énergétique et ce, avec le moins de complexité possible.

Le Gouvernement a bien compris qu'il ne pourrait atteindre les objectifs qu'il s'était fixés pour 2024

compte tenu des complexités et des trop fortes contraintes du dispositif que nous avons dénoncées et que les résultats de l'Anah pour 2023 ont confirmées. Le Ministre Christophe Béchu a ainsi annoncé que l'État misait désormais sur 140 000 rénovations globales en 2024, reportant à 2025 ses objectifs initiaux (200 000 rénovations d'ampleur), ce qui reste un objectif très ambitieux.

Évidemment, ces dispositions sont prises pour l'année 2024 car il importait de relancer très rapidement le marché, et donc l'activité de nos entreprises. Nous serons très attentifs pour que toutes ces mesures soient le plus rapidement possible mises en œuvre sur le terrain.

Pour les années suivantes, il a été convenu de travailler sans attendre à l'optimisation du dispositif de MaPrimeRénov', en permettant la réalisation de rénovations d'ampleur dans le cadre d'un parcours de travaux sur plusieurs années qui, pour la CAPEB, passe par la mise en œuvre d'aides bonifiées au fur et à mesure de la réalisation des travaux et la facilitation de groupements momentanés d'entreprises artisanales du bâtiment.